

TP D'ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

Commande publique Filières Stratégiques 2020-2021

PRESENTATION DU METIER / DES METIERS VISES

- ✓ **Filière** : Silver Economy, Santé, Accompagnement
- ✓ **Reconnaissance** : Titre professionnel inscrit au RNCP de niveau 3 ([Fiche RNCP4821](#))
- ✓ **Code(s) NSF** : 330t - Réalisation de services sanitaires et sociaux
- ✓ **Code(s) ROME** : Code K1302 Assistance auprès d'adultes. K1303 Assistance auprès d'enfants. K1304 Services domestiques. K1305 Intervention sociale et familiale.
- ✓ **Formacode** : 42056
- ✓ **Descriptif** : L'assistant.e de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il ou elle assure la garde d'enfants vivant à domicile.
 L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable. Il (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Il (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. Il (elle) peut être amené à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consignes.
 L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il ou elle peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire). Il (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.
 L'ADVF peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile. Il ou elle peut être amené(e) à mettre en œuvre les compétences attestées par le certificat d'APS-ASD ou par le certificat SST. Il ou elle veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il ou elle applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés. L'ADVF tient compte des limites de sa fonction et du cadre d'intervention convenu avec la personne aidée ou les parents. Il ou elle est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services. Il ou elle respecte la confidentialité des informations reçues.
- ✓ **Contraintes** : L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.
- ✓ **Les emplois / débouchés** : L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile) :
- ✓ **Les types d'emplois accessibles sont les suivants** : Auxiliaire de vie, Assistant de vie, Assistant ménager, Agent à domicile, Garde d'enfant à domicile, Garde à domicile, Assistant d'accueil petite enfance, Agent de crèche, Référent périscolaire, Agent de services hospitaliers...
- ✓ **Poursuites de formation** : CAP AEPE, CAPA services aux personnes et vente en espace rural, Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social (DEAES), Diplôme d'état d'assistant familial (DEAF), Diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS), Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP), Assistant de vie dépendance (ADVD)...

PUBLICS

Personnes sans emploi, à partir de 16 ans, prioritairement sans qualification ou dont la qualification est obsolète

- ✓ Détenrices d'une prescription par le réseau de prescripteurs reconnu par la Région
- ✓ Possédant les pré-requis exigibles pour accéder à la qualification visée

PRE-REQUIS

- ✓ Avoir un réel intérêt pour l'accompagnement des personnes, des familles en situation de fragilité, de vulnérabilité et/ou de dépendance
- ✓ Avoir une facilité pour communiquer et des dispositions pour les relations humaines,
- ✓ Être mobile,
- ✓ Aptitude médicale au travail auprès des personnes fragilisées, vulnérables, dépendantes,
- ✓ Qualités requises : empathie, organisation, capacité d'adaptation, patience, qualité d'écoute, implication
- ✓ Niveau souhaité : savoir s'exprimer par écrit et oralement, niveau 5^{ème} à minima
- ✓ Conditions particulières : vaccination à jour.

PUBLIC VISE

Tous demandeur d'emploi ou personne en reconversion professionnelle.

CONTENUS

Objectif : permettre à chaque apprenant de devenir un professionnel qualifié et compétent dans le domaine visé.

1. Entretien le logement et le linge d'un particulier :

- Être capable d'établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
- Être capable d'entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
- Être capable de prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile
- Être capable d'entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

2. Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien :

- Être capable d'établir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
- Être capable de prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
- Être capable de contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- Être capable d'aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Être capable d'assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

3. Relayer les parents dans la prise en charge professionnels des enfants à domicile :

- Être capable de définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
- Être capable de prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
- Être capable d'accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
- Mettre en œuvre les gestes et techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Documentation pédagogique, support de cours, exercices pratiques, mises en situation, plateau technique.

Les aspects liés au développement durables sont traités tout au long de la formation :

Responsabilité sociale et citoyenneté, prise en compte des enjeux du Développement Durable, du principe d'égalité femme/homme, du principe de non-discrimination et d'égalité des chances sont abordées de manière régulière et selon le contenu de formation imposé par le référentiel de l'examen.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

- ✓ **Lieu de formation : Sud Formation** : 6 rue des grands près, la Monaque 13300 Salon de Provence
- ✓ **Date** : 15/11/2021 au 10/05/2022 pour un effectif maximal de 10 personnes
- ✓ **Durée** : 840 heures dont 595 heures en centre et 245 heures de stage en entreprise
35 heures hebdomadaire
- ✓ **Conditions particulières** : stage obligatoire
- ✓ **Accès PMR**. Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter afin d'envisager les modalités d'organisation.
- ✓ Action animée par Madame Hélène Darasse formatrice spécialiste des TP ADVF, ADVD.

MODALITES D'EVALUATION :

Mise en situation professionnelle, entretien technique, délibération de l'entretien final sur la base de :

- Livret des évaluations passées en cours de formation,
- Le Dossier Professionnel (DP),

Les différentes épreuves permettent aux jurys de vérifier le niveau de maîtrise du candidat sur l'ensemble des compétences pour l'exercice des activités visées. L'entretien permet également d'échanger sur l'expérience et la pratique acquise tout au long de la formation à partir de fiches descriptives de sa pratique professionnelle. La validation du titre professionnel ADVF peut s'opérer par bloc de compétences, les trois CCP pouvant être valider indépendamment les uns des autres.

CERTIFICATION : Titre professionnel de niveau 3 – Certification attribuée par la DIRECCTE PACA

Depuis 2018, le taux de réussite de l'examen du Titre Professionnel est de : 84%

Taux de satisfaction : 85%

Taux de fidélisation : 95%

Taux d'insertion dans l'emploi : 65%

CONDITIONS D'ADMISSION de l'organisme de formation

- ✓ Information collective avec prescription (Mission Locale, Pole Emploi...)
- ✓ Présentation du dossier d'inscription (CV, lettre de motivation, prescription...)
- ✓ Test/Positionnement
- Test français/mathématiques (opérations de base...)
- ✓ Entretien de motivation de 30 minutes
- Parcours, motivation, projets, expériences professionnelle, stage, bénévolat

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite dans le cadre du PRF, formation rémunérée sous conditions.

CONDITIONS PARTICULIERES

- ✓ Conditions particulières : Visite médicale, vaccination à jour

MODALITE D'INSCRIPTIONS ET CONTACT :

- ✓ **Coordonnées : SUD FORMATION**
3, Rue Jean Eugène Paillas – Ilot 18 – Bât D – RDC - 13010 Marseille
Tél : **04 91 75 11 68** - Fax : **04 91 74 34 31**
accueil@sudformation13.fr

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Accueil : tous les jours à 8h30

- ✓ **Référent formation** : Hélène Darasse.
- ✓ **Référente handicap** : Ibtissam ZAOU